

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0980**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'une parcelle situé 135-137, route de Genas et appartenant à la SLC Pitance

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 29 juin 2009****Décision n° B-2009-0980**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle situé 135-137, route de Genas et appartenant à la SLC Pitance**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la route de Genas, une parcelle de terrain située 135-137, route de Genas à Villeurbanne et appartenant à la SLC Pitance.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, cédé libre de toute location ou occupation, d'une superficie totale de 446 mètres carrés, figurant au cadastre sous le numéro 309 de la section CL.

Aux termes du courrier en date du 20 mai 2009, la SLC Pitance céderait ce bien à titre gratuit, pour une superficie de 128 mètres carrés, en vertu des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 069-26606-0107 en date du 25 octobre 2006 et à titre onéreux pour le surplus, soit 23 850 € ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 135-137, route de Genas à Villeurbanne et appartenant à la SLC Pitance.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0298 le 19 mai 2003 pour la somme de 900 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2009.

**5° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 23 850 € pour le surplus et de 1 200 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.**